



Finances locales 2017

Les élus de petites villes prennent la parole

Alors que le projet de loi de finances pour 2017 sera bientôt voté au Parlement et qu'au même moment la perspective des élections présidentielle et législatives de 2017 retient l'attention de tous et cristallise certains débats, l'APVF donne la parole aux maires de petites villes pour mieux connaître la réalité économique et financière de ces territoires, comprendre leurs décisions et leurs difficultés et relayer toutes leurs attentes pour 2017.

Pour ce 4^{ème} entretien, retrouvez Marie-Beaufils, Sénatrice d'Indre-et-Loire, Maire de Saint-Pierre des Corps, Vice-présidente de l'APVF



Marie-France Beaufiles

Sénatrice d'Indre-et-Loire

Maire de Saint-Pierre des Corps

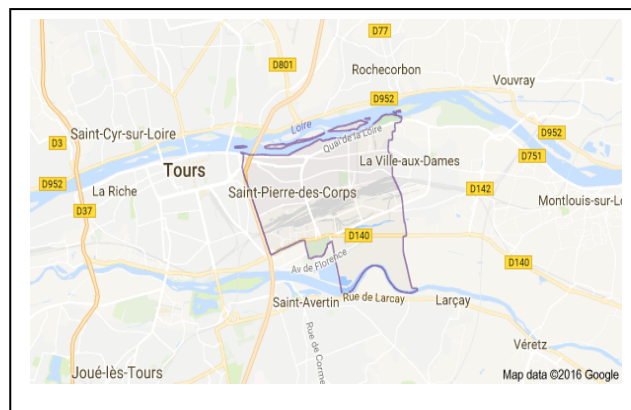
Vice-présidente de l'APVF

En partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations



Carte d'identité de la ville

Commune : Saint-Pierre des Corps (Indre-et-Loire)
Type d'EPCI : Communauté d'agglomération (Tours)
Nombre d'habitants : 15 400
Budget de fonctionnement : 26 M€
Budget d'investissement : 3 M€
Nombre de budget annexe : 1



APVF : Quelle est la conséquence première de la baisse des dotations pour votre budget municipal ?

Marie-France Beaufils : La baisse des dotations a généré une chute considérable et très inquiétante des investissements. En 2013, le budget d'investissement était d'environ 5M€ pour atteindre en 2015, 3,6M€ et, en 2016, 2,8M€. Nous devons faire face à un réel désengagement de l'Etat au détriment des contribuables locaux. Depuis 2001, la part de l'Etat dans nos recettes de fonctionnement est passée de près de 19% à 9% et, mécaniquement, sur la même période, la part des contribuables locaux dans nos recettes de fonctionnement est passée de près de 27% à plus de 43%.

Ce désengagement concerne bien entendu la baisse de DGF mais pas seulement. Cela fait maintenant plusieurs années que la politique de solidarité nationale en direction des territoires est financée par les collectivités locales elles-mêmes. Et aujourd'hui, nous devons faire face à une double peine car les récentes décisions d'exonération d'impôts locaux des personnes aux revenus modestes et des bailleurs sociaux aboutissent non seulement à une diminution de nos recettes fiscales locales mais surtout à une diminution des compensations de l'Etat car celles-ci servent de variables d'ajustement pour financer notamment la péréquation. Ce jeu de vase communicant est contre péréquateur.

Il est absurde que ce soit les communes avec les populations les plus fragiles qui payent le prix fort de cette politique de redressement des comptes publics dont je doute fort de l'efficacité.

APVF : Quelles sont les mesures en matière de fiscalité locale que vous avez mises en place ?

MFB : Dans notre commune, le revenu moyen par habitant est le plus bas d'Indre-et-Loire : 10 916 euros ; et sur la commune, nous sommes à 42% de logements sociaux. Ce qui signifie que nos marges de manœuvre fiscale théorique sont quasiment inexistantes. Notre territoire est pour la moitié occupé par l'activité économique. Nous avons donc augmenté la taxe foncière sur les propriétés bâties et baisser légèrement la taxe d'habitation. Ainsi, un foyer payant les deux taxes supporte une augmentation de 2,46%. Mais ces mesures n'ont finalement servi qu'à absorber la diminution des compensations de l'Etat et en aucun cas la baisse des dotations.



APVF : Et pourtant, avec un revenu moyen par habitant aussi bas, les besoins de la population doivent être importants ?

MFB : Depuis plusieurs années, nous sommes engagés dans un travail important et continu de maîtrise de la dépense publique mais avec la baisse des dotations, nous avons dû faire des choix difficiles. Nous avons supprimé 18 postes à la suite de plusieurs départs en retraite. Ces suppressions touchent essentiellement le secteur technique (espace vert, voirie, bâtiment...) et mettent en danger notre patrimoine dont nous ne pouvons plus assurer l'entretien au niveau suffisant.

En revanche, nous ne voulons pas que ces coupes budgétaires affectent des services qui sont indispensables à la population.

Nous avons donc privilégié le maintien des services dans la petite enfance et l'éducation (crèches, halte-garderie, centre de loisirs...). Les activités périscolaires introduites par les nouveaux rythmes scolaires sont fréquentées à 100% donc nous maintenons tous nos efforts en matière de personnels qualifiés pour encadrer les enfants. La commune continue de prendre en charge toutes les fournitures scolaires dans les écoles primaires. Toutes les activités culturelles et sportives sont proposées à des tarifs différenciés en tenant compte du quotient familial. Ce choix s'explique par un renouvellement important de la population et les difficultés financières rencontrées par beaucoup d'habitants.

Nous avons un centre de santé avec onze infirmiers et, après le départ en retraite de nombreux médecins généralistes sans relève, nous travaillons activement pour pouvoir accueillir, dans ce centre, des jeunes médecins salariés.

Pour les personnes âgées, nous avons mis en place des aides pour le maintien à domicile avec des plateaux repas et le nettoyage du linge. Certes ce choix politique induit des dépenses de fonctionnement, mais ces réponses sont accessibles à tous, sont moins coûteuses à la collectivité que celles proposées par les EPHAD et nécessite une gestion de proximité que seule la commune peut offrir.

C'est bien en cela que l'action communale est indispensable et ne peut être supplantée par les EPCI ou même le secteur privé.



APVF : Quelles sont vos attentes pour le projet de loi de finances 2017 ?

MFB : La réforme engagée sur la dotation de solidarité urbaine est une bonne chose car elle mettra un terme à des effets de seuils qui n'ont fait que creuser les inégalités territoriales. Cependant, je demeure réaliste sur la situation globale de la péréquation. Pour un territoire industriel composé d'une population fragile comme notre commune, la péréquation, telle qu'elle est pensée aujourd'hui, n'apporte pas de réponse.

Il faut un travail approfondi pour refondre la péréquation et mieux prendre en compte la situation de la population et faire primer le revenu moyen par habitant. C'est bien ce critère qui est représentatif de la fragilité du territoire communal. Nous devons instituer une dotation en corrélation avec la réalité des populations, c'est-à-dire en tenant compte de leurs capacités contributives, alimentée par une recette appuyée sur les capitaux utilisés pour la spéculation.

APVF : Quelles sont vos attentes par rapport à l'élection présidentielle de 2017 ?

MFB : Il faut enfin débattre du rôle des collectivités locales, de la place que l'on veut accorder aux services publics, à leur financement. Nous devons également faire un vrai travail de pédagogie pour expliquer tous ces choix politiques et sociétaux à l'ensemble des citoyens. Cela signifie qu'il faut aussi expliquer les conséquences au quotidien d'un retrait des services publics. Je ne crois pas que les choix opérés de la maîtrise de la dépense publique et la dette répondent aux priorités de la population. Et de plus, ils sont contre-productifs pour construire l'avenir.

Il faut aussi retravailler sur notre fiscalité. Beaucoup de ressources échappent aujourd'hui à l'impôt. En taxant les transactions financières nous pourrions repenser notre fiscalité et notre action publique.

Les collectivités locales ne pourront plus absorber de nouvelles baisses des dotations. Il faut remettre à plat les relations financières Etat/collectivités locales et retrouver une vraie solidarité nationale. Si nous voulons contrer les inégalités locales, il faut que l'Etat réinvestisse les territoires.

Si vous souhaitez apporter votre témoignage, contactez-nous à l'adresse suivante :

ltartour@apvf.asso.fr